

Lettre aux porteurs du FCP IRIS EVOLUTION

Le 26 décembre 2016

Objet : Changements de DICI et de prospectus du FCP IRIS EVOLUTION (FR0007013412)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « IRIS EVOLUTION », classé « Diversifié », dont la société de gestion de portefeuille est IRIS FINANCE (41 rue François 1er 75008 Paris) et le dépositaire CACEIS Bank France (1-3 place Valhubert – 75013 Paris).

Nous vous remercions de votre fidélité.

La société IRIS FINANCE a décidé de procéder à un changement dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et consécutivement dans le prospectus du FCP précité, avec une prise d'effet au 1er janvier 2017.

Ce changement porte sur un seul point, celui de la suppression de l'indicateur de référence : l'objectif de gestion devient la recherche d'une performance supérieure à 3% nette de frais, objectif qui se substitue à l'objectif précédent visant à atteindre une performance à celle de l'indice composite « 70% MSCI WORLD NET RETURN (dividendes réinvestis) en USD puis converti en EUR + 30% EONIA CAPITALISE ».

Nous vous recommandons de consulter le Prospectus ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour du FCP IRIS EVOLUTION auprès de la société de gestion :

IRIS Finance - 41 rue François 1er- 75008 Paris - tél. : +33 (0)1 45 62 31 60.

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine.

Des explications supplémentaires peuvent également être obtenues auprès de la société de gestion.

La société de gestion et le dépositaire du FCP seront en charge de procéder à l'ensemble de ces changements qui se feront sans frais et sans aucune intervention de votre part.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts. Au-delà de cette date, le FCP ne facturant aucune commission de rachat, cette possibilité restera ouverte.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP IRIS EVOLUTION joint en annexe.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

IRIS Finance

DOCUMENT D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IRIS EVOLUTION (FR0007013412)

Ce FCP est géré par IRIS Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification «diversifié», son objectif est la recherche d'une performance annuelle supérieure à 3% nette de frais, grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement ou de performance.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera investi indifféremment en actions françaises et internationales, obligations et instruments du marché monétaire en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. La composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique qu'au niveau sectoriel, la composition d'un quelconque indice. Cependant, un indice composé à 70% de l'indice MSCI WORLD NET RETURN (dividendes réinvestis) en USD puis converti en EUR, et à 30% de l'indice EONIA capitalisé, pourra être retenu comme indicateur de performance à posteriori.

Le FCP pourra également intervenir, à titre d'exposition pour la réalisation de son objectif de gestion ou à titre de couverture des actifs, sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (futures sur indices actions, taux et devises, options sur indices actions, taux et devises, options sur actions et change à terme).

Le niveau d'investissement en actions pourra varier de 0% à 100% de l'actif net. Les actions sélectionnées sont essentiellement émises par des sociétés de grande ou moyenne capitalisation de l'OCDE. Le FCP s'autorise à investir en petites capitalisations dans la limite de 10% de l'actif net. Il s'autorise à intervenir dans la limite de 20% de l'actif net sur les marchés émergents.

Les instruments financiers de taux peuvent être utilisés jusqu'à 100% de l'actif net si la conjoncture est défavorable.

Dans la limite d'une notation de la dette long terme des émetteurs minimum « Investment Grade » (ou selon une notation établie par les principales agences de notation ou jugée équivalente par la société de gestion.), le FCP s'autorise à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net en titres d'autres OPCVM français et/ou étrangers et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agit d'OPC de toutes classifications. Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans les OPC gérés par IRIS Finance.

L'exposition totale au risque actions, via des actions en direct, des OPC et/ou des contrats financiers, peut varier de 0% à 100% de l'actif net.

L'exposition du FCP au risque de change peut aller jusqu'à 90% de l'actif net.

Les expositions actions, taux et change sont donc pilotées via des titres en direct, des OPC et/ou des contrats financiers.

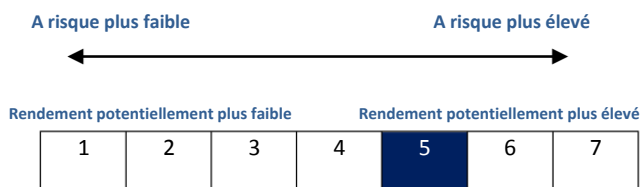
La gestion mise en œuvre peut entraîner une rotation significative du portefeuille générant des coûts supplémentaires dont le détail est disponible dans le prospectus. Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire, chaque jour de bourse ouvré avant 12h, et sont exécutées à cours inconnu, sur la base de la valeur liquidative du même jour calculée le lendemain (à l'exception des jours fériés légaux et des jours de bourse non ouvrés).

L'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et rachats est le dépositaire : CACEIS BANK France – 1/3 Place Valhubert – 75013 PARIS. Ceux-ci sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie 5 ? Ce fonds est noté en catégorie 5, ce qui reflète l'exposition jusqu'à 100% de son actif sur les marchés actions, qui présentent un profil rendement/risque élevé.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations privées ou publiques pouvant composer le portefeuille peut baisser.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement dans le cadre d'opérations de gré à gré. Le risque de contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif plus significative que celles des marchés investis.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

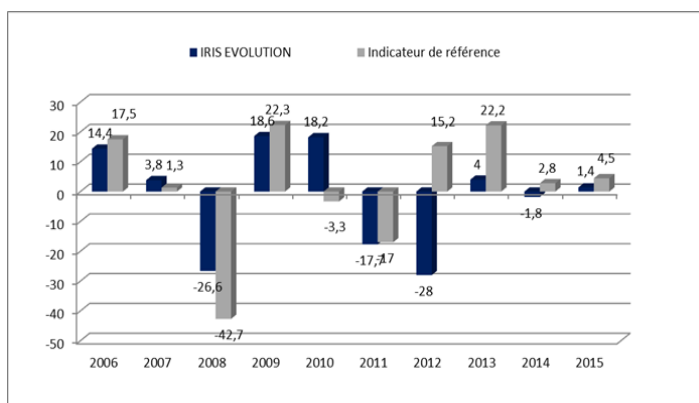
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.iris-finance.com ainsi qu'auprès d'IRIS Finance, 41 avenue François 1^{er}, 75008 PARIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	5,61% TTC, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commission de mouvement), clos le 31/12/2015. Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il investit dans des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	23,92% TTC au-delà de la performance annuelle nette de frais de 3% Montant facturé au titre du dernier exercice, clos le 31/12/2015 : 0% TTC

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis.

Jusqu'au 31 décembre 2012, l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus. A compter du 1^{er} janvier 2013, la performance de l'indice est calculée dividendes réinvestis.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'indicateur de référence était le CAC 40. Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, l'indicateur de référence était l'indice 70% EURO STOXX 50 NET RETURN EUR + 30% EONIA CAPITALISE.

Le 1^{er} janvier 2016, l'indicateur de référence était l'indice composite : 70% MSCI WORLD NET RETURN USD (dividendes réinvestis) converti en EUR + 30% EONIA CAPITALISE.

A compter du 1^{er} janvier 2017, IRIS Finance se fixe l'objectif d'atteindre une performance annuelle nette de frais supérieure à 3%.

Date de création de l'OPCVM : 28/07/1997

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Depuis le 30 janvier 2015 : transformation du fonds en OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK France 1-3 place Valhubert- 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de IRIS Finance, 41 rue François 1^{er}, 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion IRIS Finance.

Fiscalité : Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds.

La responsabilité d'IRIS Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

IRIS Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/12/2016